



Université de Montpellier
FACULTÉ
de MÉDECINE
Montpellier-Nîmes



Approuvé en CFVU
Le 28 septembre 2017
conformément à la
Charte des examens

DIPLÔME D'ETAT DE SAGE-FEMME

Approuvées par le Conseil de gestion de l'UFR le 28 juin 2017
par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du ... septembre 2017

DEPARTEMENT de MAÏEUTIQUE – Sites d'enseignement de Montpellier et de Nîmes

Modalités de contrôle des connaissances

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

Arrêté ministériel du 19/07/2011- JO du 10/08/2011

BO du MESR du 25 août 2011.

Le **diplôme de formation générale en sciences maïeutiques** sanctionne la **première partie des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Sage-femme**, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la Santé ; il comprend **6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens**, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES) 60 ECTS.

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Les étudiants admis à s'inscrire en seconde année du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques sont:

- Les étudiants reçus au concours de PACES en filière maïeutique ;
- Les étudiants en intégration directe selon l'application de l'arrêté du 26 Juillet 2010;
- Les étudiants de DFGSMa 2 redoublants.

Les enseignements conduisant au DFGSMa comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés par discipline et en partie de façon intégrée, sous forme d'Unités d'Enseignements articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation, ils comprennent :



Les Unités d'Enseignement du Tronc commun qui représentent au minimum 80 % et au maximum 90 % du total des enseignements.



Des unités librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation ou des unités d'enseignement libres.

La mutualisation des enseignements entre les filières de la première année commune aux études de santé est favorisée.

1- MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES DE LA 2^{EME} ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMa2)

• La 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (**DFGSMa2**) est composée :

- d'un **Tronc Commun d'Enseignement (TCE)** (54 ECTS)
dont **21 ECTS** mutualisés avec la 2^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.
- et d'**UE libres** (6 ECTS) choisies dans l'offre de formation,
- pour un total de 60 ECTS pour l'année universitaire ;
soit 30 ECTS par semestre.

Les étudiants en maïeutique suivent à l'issue de la PACES et avant la reprise des cours un **STAGE D'INITIATION AUX SOINS INFIRMIERS** effectué sous la conduite des cadres infirmiers, d'une durée de 4 semaines. La première semaine est essentiellement consacrée à la connaissance du monde hospitalier, des principes d'hygiène hospitalières et de sécurisation du parcours de soins et à l'entraînement par simulation basse et haute-fidélité aux gestes de soins.

Les enseignements sont assurés sous forme de cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques) de travaux dirigés (enseignements dirigés) ou de travaux pratiques. Pour chaque UE des supports supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc...

L'étudiant en Maïeutique doit inscrire obligatoirement pour chaque année de son parcours de formation, un **TEMPS DE TRAVAIL D'INTERET PERSONNEL ENCADRE** (TIPE), contractualisé auprès d'un enseignant référent de la discipline maïeutique. Le suivi de ce travail s'intègre dans le portfolio de l'étudiant. Le temps de travail moyen généré par cette activité est estimé à 350 heures étudiants annuelles.

Au cours des 4 semestres du DFGSMaïeutiques (DFGSMa 2 et DFGSMa 3) l'étudiant valide en parallèle le **C2i niveau 1 (les modalités de contrôle et de connaissances du C2i figurent dans le B.O.n°15 du 14 avril 2005)** et l'**AFGSU** (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de **niveau**



Le TCE est constitué :

- de **17 Unités d'Enseignements Théoriques indépendantes**, dont **15 NE SE COMPENSENT PAS ENTRE ELLES.**

Se compensent entre elles:

- En S3, les UE Système Cardio-vasculaire et UE Appareil respiratoire.
- En S4, les UE Tissu Sanguin (Hématologie) et UE Tissu Sanguin Immunologie bases fondamentales.
- et de **3 Unités d'Enseignements Cliniques correspondant à des stages qui seront effectués par l'étudiant au sein des services hospitaliers.**
 - 1 UE de Démarche Clinique et Technique de Soins Généraux
 - 1 UE de Suivi Post-Natal Mère-enfant
 - 1 UE de Suivi Per-Natal Maïeutique

Les 2 UE libres - une par semestre seront choisies par l'étudiant à partir de la liste fixée par l'UFR de médecine **ou le département de maïeutique** ou l'UFR de pharmacie. ~~L'UE « sport » ne peut être choisie qu'au premier semestre et une seule inscription est autorisée durant le 1er cycle.~~ **L'inscription aux UE libres est organisée en collaboration avec les scolarités de l'UFR de médecine.**

Chaque UE libre est indépendante, à l'exception de l'UE « formation aux fonctions de tuteur qualifié » qui comprend deux parties indissociables. Cette UE, permet de valider 6 ECTS pour les deux semestres. Afin de valider cette UE, il convient de suivre une formation pédagogique à la communication orale et écrite, de justifier de 40 heures de stage, de rédiger un mémoire et de le soutenir devant un jury.

Pour chaque UE libre, les modalités de contrôle de connaissance seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire. Une session de rattrapage est organisée, sauf en cas de contrôle continu.

Une inscription administrative est requise pour valider l'inscription de l'étudiant dans l'UE.

- Le TCE de la 2^{ème} année du DFGS Maïeutiques repose sur un principe de **non-compensation entre 2 semestres consécutifs pour une même UE et pour une même année d'études,** imposé par son organisation et défini comme suit :

- ✚ Chaque UE peut comporter différentes disciplines ou entités pédagogiques. **Au sein d'une même UE, un principe de compensation globale** s'applique.

Pour exemple l'UE d'Obstétrique & Maïeutique regroupe les entités pédagogiques suivantes :

- Obstétrique
- Physiologie
- Anatomie Obstétricale



- ✚ **Chaque UE fera l'objet d'un examen écrit ou sur tablettes SiDE-S et/ou Oral** regroupant les disciplines correspondantes. Des coefficients pourront être attribués aux différentes disciplines de l'UE.
- ✚ Les TP et ED peuvent faire l'objet de questions (questions théoriques, exercices d'application, etc.) lors des épreuves écrites des UE.
- ✚ **La présence en TP et en ED est obligatoire.**

Concernant les TP et les ED, seules les absences dument justifiées sont prises en compte.

Les étudiants bénéficient pour les absences **dument justifiées** (maladie, évènement familial justifié), d'une **période d'absence totale autorisée, dénommée franchise**, applicable aux enseignements dirigés et aux travaux pratiques, **de cinq jours (7h jour) pour l'année universitaire.**

Les étudiants doivent faire parvenir par la voie de leur choix, à la secrétaire chargée de la gestion de leur scolarité, les documents justificatifs de leur absence dans un délai maximal de 48 heures. **Passé ce délai aucun justificatif ne sera plus accepté et l'étudiant sera considéré en absence irrégulière.**

1.1 EVALUATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)-VALIDATION DES UE OBLIGATOIRES

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury figure en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'université de Montpellier.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif : une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

Des examens anticipés pourront être organisés au cours des deux semestres.

Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à une note équivalente à 10/20. L'UE est alors définitivement acquise et capitalisable, sous réserve des conditions de redoublement exposées ultérieurement.

- Dans le cas des **UE désignées ci-dessous** :

UE SHS Spécifique Maïeutique (Droit-Législation)

UE Obstétrique & Maïeutique

constituées de plusieurs disciplines, **l'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, les disciplines de l'UE se compensent entre elles.**

Il n'y a pas de note éliminatoire.



- Pour les **UE du tronc commun désignées ci-dessous comme se compensant entre elles**:
 - En **S3** les **UE Système Cardio-vasculaire** et **UE Appareil respiratoire**.
 - En **S4** les **UE Tissu Sanguin (Hématologie)** et **UE Tissu Sanguin Immunologie bases fondamentales**

En cas de non-validation (note moyenne <10/20) l'étudiant repasse la ou les UE de la discipline, pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne à la première session d'épreuves.

Deux sessions d'examens sont donc organisées pour les épreuves écrites et Evaluation Clinique (sous forme d'Examen Clinique Objectif Structuré ou CEX¹).

A l'issue du premier semestre, l'étudiant a communication des notes qu'il a obtenues.

Il est rappelé la souveraineté du jury pour les délibérations.

La deuxième session d'épreuves est organisée dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats du deuxième semestre.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans le tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage.

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.

1.2. ORGANISATION DES EPREUVES THEORIQUES

Se reporter aux tableaux récapitulatifs page suivante:

TABLEAU 1: SITE ENSEIGNEMENT DE MONTPELLIER

TABLEAU 2 : SITE ENSEIGNEMENT DE NÎMES

¹ CEX (Clinical Evaluation Exercise) où l'enseignante précepteur de l'étudiant peut s'adjoindre autant que de besoin une sage-femme praticienne n'exerçant aucune activité pédagogique au sein de l'école.



TABEAU 1: SITE ENSEIGNEMENT DE MONTPELLIER

2017-2018	ECTS	Heures de Stages	UNITES d'ENSEIGNEMENT	1ère Session d'Epreuves	2ème Session d'Epreuves (Rattrapage)	Remarques	
DFGSMa2	SEMESTRE 3	2	UE SHS 2 Spécifique Maïeutique (Psychologie- Sociologie - Anthropologie)	Epreuve 1h Papier	Epreuve 1h Papier		
		1	UE SHS 3 Spécifique Maïeutique (Droit-Législation)	Epreuve 1h Papier	Epreuve 1h Papier		
		1	UE Santé Publique	Epreuve 1h Papier	Epreuve 1h Papier		
		2	UE Sémiologie générale*	Epreuve écrite 1 heure	Oral de Rattrapage si moins de 10 étudiants sinon épreuve écrite 1 heure		
		5	UE Système Cardiovasculaire* 3 ECTS	Epreuve 1h sur Tablette	Epreuve 1h sur Tablette	Les 2UE se compensent entre elles	
			UE Appareil respiratoire* 2 ECTS	Epreuve 1h sur Tablette	Epreuve 1h sur Tablette		
		3	UE Gynécologie	Epreuve 1h sur Tablette ou Papier	Epreuve 1h sur Tablette ou Papier		
		3	UE Obstétrique&Maïeutique (Obstétrique, Physiologie, Anatomie)	Epreuve 1h30 sur Tablette ou Papier	Epreuve 1h30 sur Tablette ou Papier		
		1	UE Sémiologie Clinique de Maïeutique	Epreuves Cliniques et/ou Ecrites	Epreuves Cliniques et/ou Ecrites		
		4	UE Pédiatrie (Néonatalogie, Puériculture)	Epreuve 1h30 sur Tablette ou Papier	Epreuve 1h30 sur Tablette ou Papier		
		5	150h	Stage Démarche clinique Technique de Soins Généraux	Validation par le responsable de la structure sur proposition du maître de stage	Validation par le responsable de la structure sur proposition du maître de stage	
				C2i (autoformation)	A valider avant la fin du DFGSMa3 donc fortement conseillé de le valider en DFGSMa2. MCC du C2i figurent au BO n°15 du 14 avril 2005		Mutualisé avec Médecine
		3		UE libres	Modalités de CC Selon l'UE UE libre tutorat crédite 6 ECTS	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)	
	30						
	SEMESTRE 4	3		UE Autres Appareils: Digestif, Locomoteur, Neurosensoriel, Dermatologique	Epreuve 1h30 Tablette ou Papier	Epreuve 1h30 Tablette ou Papier	
		5		UE Hormonologie - Reproduction*	Epreuve 1 heure sur Tablette	Epreuve 1 heure sur Tablette	
		4		UE Rein et voies urinaires*	Epreuve 1 heure sur Tablette	Epreuve 1 heure sur Tablette	
		3		UE Tissu sanguin*: hématologie (TSH)	Epreuve 1 heure sur Tablette + 5% présence ED (1 absence justifiée tolérée) + 5% pour les TP d'Histologie	Ecrit de Rattrapage sous forme de question(s) rédactionnelle(s) si moins de 20 étudiants (y compris les étudiants en maïeutique) Sinon Epreuve 1 heure sur Tablette	
		2		UE Tissu sanguin Immunologie bases fondamentales*(TSBF)	Epreuve 1 heure sur Tablette	Oral de Rattrapage si moins de 20 étudiants (y compris les étudiants en maïeutique) Sinon Epreuve 1 heure sur Tablette	
		2		UE Sémiologie Clinique de Maïeutique	Epreuves Cliniques et/ou Ecrites	Epreuves Cliniques et/ou Ecrites	
8		240h	Stages Démarche Clinique Per et Post-natale	Validation par le responsable de la structure sur proposition du maître de stage	Validation par le responsable de la structure sur proposition du maître de stage		
3			UE libres	Modalités de CC Selon l'UE UE libre tutorat crédite 6 ECTS	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)	Mutualisé avec Médecine	
30		390h					

*UE Mutualisées avec Médecine



TABLEAU 2 : SITE ENSEIGNEMENT DE NÎMES

SEMESTRES	ECTS	Stage heures	UNITE ENSEIGNEMENT	MCC 1ere session	MCC session rattrapage	Remarques
S3	3		UE Gynécologie	Epreuve 1h sur tablette ou papier	Epreuve 1h sur tablette ou papier	
	3		UE Obstétrique & Maïeutique (Obstétrique, Embryologie, Anatomie)	Epreuve 1h30 tablette ou papier	1h tablette ou papier	
	1		UE Sémiologie clinique de Maïeutique	Épreuves cliniques et/ou écrites	Épreuves cliniques et/ou écrites	
	4		UE Pédiatrie (Néonatalogie, Puériculture)	Epreuve 1h30 tablette ou papier	Epreuve 1h tablette ou papier	
	1		UE Santé publique - Démarche de Recherche	Epreuve 1h tablette ou papier	Epreuve 1h tablette ou papier	
	2		UE SHS 2 spécifique maïeutique (Psychologie - Sociologie- Anthropologie)	Epreuve 1h sur papier	Epreuve 1h sur papier	
	1		UE SHS 3 spécifique maïeutique (Droit, législation)	Epreuve 1h sur tablette ou papier	Epreuve 1h sur tablette ou papier	
	2		UE Sémiologie clinique *	Epreuve écrite 1h Epreuve mutualisée médecine 100%	Oral de rattrapage si moins de 10 étudiants sinon épreuve écrite 1h	
	5		UE Système Cardiovasculaire * 3 ECTS	Epreuve 1h sur tablette Epreuve mutualisée avec médecine	Epreuve 1h sur tablette	Les 2 UE se compensent entre elles
			UE Appareil respiratoire * 2 ECTS	Epreuve 1h sur tablette Epreuve mutualisée avec médecine	Epreuve 1h sur tablette	
3		UE libre *	Modalités propres à chaque UE			
5	150	UE Cliniques	Validation du stage			
S4	30					
	3		UE Autres Systèmes : Digestif, Locomoteur, Neurosensoriel, Dermatologique	Epreuve 1h sur tablette ou papier	Epreuve 1h sur tablette ou papier	
	2		UE Sémiologie clinique de Maïeutique	Épreuves cliniques et/ou écrites	Épreuves cliniques et/ou écrites	
	5		UE Tissu sanguin* composée de 2 UE : UE tissu sanguin : immunologie bases fondamentales 3 ECTS UE tissu sanguin : hématologie 2 ECTS	<u>TSBF</u> /Epreuve 1h sur tablette <u>TSH</u> /épreuve 1h sur tablette + 5% présence ED (1 absence justifiée est tolérée)+ 5% contrôle continu pour les TP d'histologie Epreuve mutualisée médecine 100%	<u>TSBF/ Oral de Rattrapage si moins de 20 étudiants (y compris les étudiants en maïeutique) Sinon Epreuve 1h sur tablette</u> <u>TSH/ Ecrit de rattrapage sous forme de question(s) rédactionnelle(s) si moins de 20 étudiants (y compris les étudiants en maïeutique) Sinon Epreuve 1h sur tablette</u>	
	5		UE Hormonologie - Reproduction *	Epreuve 1h sur tablette Epreuve mutualisée médecine 100%	Epreuve 1h sur tablette Epreuve mutualisée médecine 100%	
	4		UE Rein et voies urinaires *	Epreuve 1h sur tablette Epreuve mutualisée médecine 100%	Epreuve 1h sur tablette Epreuve mutualisée médecine 100%	
	3		UE libre *	Modalités propres à chaque UE		
8	240	UE Cliniques	Validation du stage			
C2i autoformation			Modalités définies par l'UFR, epreuve mutualisée	Modalités définies par l'UFR, epreuve mutualisée		
30	390					
60						

DFGSMa2



1.3. VALIDATION DES UE CLINIQUES (stages) DU TRONC COMMUN

Durant les **semestres 3 et 4**, l'étudiant devra effectuer:

- un stage de Démarche clinique et techniques de soins généraux de **120 h** en milieu hospitalier ; ce **stage obligatoire** permettra à l'étudiant de créditer **4 ECTS** .
- **270 h de stage de Sémiologie maïeutique pré-per et/ou post-natal** mère-enfant; ce **stage obligatoire** permettra à l'étudiant de créditer **9 ECTS dans le cadre de l'UE Stage de Sémiologie Maïeutique** .

Au total, à l'issue de l'année universitaire l'étudiant devra avoir acquis 13 ECTS.

Un carnet de stage identifie les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation ; celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son représentant, sur avis du responsable de stage.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que le stage est effectué en totalité.

Aucune absence en stage n'est admise.

En cas de force majeure ou de maladie, un justificatif est exigé. Le service de scolarité et le lieu de stage doivent être avertis le jour même de l'absence, par téléphone, courriel ou tout autre moyen adapté à la situation de l'étudiant.

Toute absence en stage ou tout stage non validé fait l'objet de rattrapage sur les congés hebdomadaires ou l'ensemble des congés annuels, selon des modalités fixées par l'équipe pédagogique.



1.4. VALIDATION DE LA 2^{ème} ANNEE du DFGSMaïeutique – Admission en DFGSMa3

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire.

Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles.

Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant.

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury, peut attribuer souverainement des points de jury.

Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes.

Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le taux de participation aux ED, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc...

Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique, devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SiDE-S de l'UE.

Pour les épreuves écrites sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre rendez-vous avec eux.

L'étudiant ajourné en première session doit représenter en session 2 toutes les UE des épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.

La validation de la 2^{ème} session se fait dans les mêmes conditions que celles de la 1^{ère} session. Elle est organisée dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats du second semestre.

La 2^{ème} session peut également être organisée selon les possibilités dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats de chaque semestre.

Les évaluations de la seconde session seront organisées soit sous forme d'examen écrit, tablettes SiDE-S et/ou oral.

Pour être admis en troisième année du DFGSMaïeutique, l'étudiant doit avoir validé :

1-La totalité des UE d'enseignements théoriques et cliniques; **cependant une dette d'une UE est admise sur les UE théoriques portant sur l'enseignement du tronc commun, ainsi qu'une dette sur les UE cliniques.**

Cette UE "de dette" d'enseignement théorique sera évaluée en DFGSMa3 lors des évaluations semestrielles prévues par les MCC de l'année du DFGSMa2.



Pour les UE Cliniques, cette dette de stage ne peut pas représenter plus de 60 h de stage soit 2 ECTS maximum.

Cette dette de stage devra obligatoirement être compensée avant la session de rattrapage du DFGSMa3.

Toutes les UE théoriques et cliniques doivent être validées pour être admis en 2^{ème} cycle des études.

2-Les 2 UE optionnelles indépendantes

Le C2i non validé à l'issue du DFGSMa2 devra impérativement l'être à la fin du DFGSMa3.

En cas de non validation de plusieurs des UE du tronc commun et/ou des UE libres optionnelles à l'issue de la 2^{ème} session d'examens, l'étudiant redouble la 2^{ème} année du DFGSMa.

Il est cependant admis qu'il conserve le bénéfice des UE acquises et l'AFGSU et capitalise ainsi les crédits qu'il a obtenus à l'issue des deux sessions d'examens.

Les étudiants ayant redoublé le DFGSMa2 doivent repasser les UE non validées.

Les étudiants ayant redoublé le DFGSMa2 pourront s'inscrire à deux UE libres de DFGSMa3 par anticipation, sous réserve d'avoir validé 2 UE libres de DFGSMa2 en fonction de capacité d'accueil de l'UE choisie.

En ce qui concerne les UE cliniques, afin de permettre à l'étudiant de conserver sa dextérité technique, les équipes pédagogiques pourront lui proposer d'effectuer des périodes de stage, dans le cadre de la démarche clinique pré, per et post natale.

- **En cas d'absence pour motif de force majeure dûment justifiée à une ou plusieurs épreuves de contrôle continu de la 1^{ère} session, l'étudiant doit se présenter à la 2^{ème} session de la ou des UE à laquelle il a été absent.**

L'absence ajourne obligatoirement le candidat à la session. LES ABSENCES POUR CONGES ANNUELS NE SONT PAS RECEVABLES.

Le département de Maïeutique de Montpellier-Nîmes est pédagogiquement engagé dans la mise en œuvre de modalités d'évaluation des connaissances des étudiants dans le cadre du Système Informatique Distribué d'Evaluation en Santé (SiDE-S). L'intégration au SiDE-S permet une égalité d'évaluation entre les étudiants en Médecine et en Maïeutique, en particulier pour les évaluations des UE communes à 100%.

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.



Étudiants en difficulté ou à statut particulier :

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du Responsable Pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus.

De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation.

Échanges ERASMUS

L'organisation pédagogique du premier cycle des études de Maïeutique ne permet pas aux étudiants de participer à un échange ERASMUS.



2- MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES DE LA 3^{EME} ANNEE DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAÏEUTIQUES (DFGSMa3):

• La 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (**DFGSMa3**) est composée :

- d'un **Tronc Commun d'Enseignement (TCE)** (54 ECTS)
dont **23 ECTS** mutualisés avec la 3^{ème} année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales.
- et d'**UE libres** (6 ECTS) choisies dans l'offre de formation,
- pour un **total de 60 ECTS pour l'année universitaire ;**
soit **30 ECTS par semestre.**

Au cours des 4 semestres du DFGSMaïeutique (DFGSMa2 et DFGSMa3) l'étudiant valide en parallèle le **C2i** et l'**AFGSU** (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) de niveau 2.

Les enseignements sont assurés sous forme de cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques) de travaux dirigés (enseignements dirigés) ou de travaux pratiques.

Pour chaque UE des supports supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc...

L'étudiant en Maïeutique doit inscrire obligatoirement pour chaque année son parcours de formation, un **TEMPS DE TRAVAIL D'INTERET PERSONNEL ENCADRE** (TIPE), contractualisé auprès d'un enseignant référent de la discipline maïeutique. Le suivi de ce travail s'intègre dans le portfolio de l'étudiant et dans le suivi personnalisé du mémoire de fin d'études. Le temps de travail moyen généré par cette activité est estimé à 350 heures annuelles.

Le TCE est constitué :

- de **15 Unités d'Enseignements Théoriques indépendantes, NE SE COMPENSANT PAS ENTRE ELLES.**
- et d'**Unités d'Enseignements Cliniques correspondant à des stages qui seront effectués par l'étudiant au sein des services hospitaliers dans le domaine clinique du:**
 - Suivi Prénatal Maïeutique
 - Suivi Per-Natal Maïeutique
 - Suivi Post-Natal Mère-enfant



Les 2 UE libres:

- une par semestre : seront choisies par l'étudiant à partir de la liste fixée par l'UFR de médecine **et le département de maïeutique**. Les modalités de contrôle de connaissances sont propres à chaque UE libre. ~~L'UE « sport » ne peut être choisie qu'au premier semestre et une seule inscription est autorisée durant le 1er cycle.~~ **L'inscription aux UE libres est organisée en collaboration avec les scolarités de l'UFR de médecine.**

Pour chaque UE libre, les modalités de contrôle de connaissance seront publiées au plus tard un mois après la rentrée universitaire. Une session de rattrapage est organisée, sauf en cas de contrôle continu.

Une inscription administrative est requise pour valider l'inscription de l'étudiant dans l'UE.

Validation des UE de Master1 (M1) L'étudiant a la possibilité de **valider une UE du Master1 d'un parcours recherche (Biologie-Santé, SHS, Sciences et numériques pour la santé, Sciences Statistiques pour la Santé)**. Cette UE suivie sur un semestre du DFGSMa3 capitalise 6 ECTS pour la validation des UE libres de DFGSMa3. Lors de l'examen terminal, l'obtention d'une note comprise entre 8/20 et 10/20 permet l'obtention des 6 ECTS dans le parcours maïeutique uniquement, l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 6 ECTS dans le parcours maïeutique et de 5 ECTS dans le parcours recherche. Si l'étudiant obtient une note inférieure à 8/20, il est ajourné dans le parcours maïeutique.

Une inscription administrative est requise ~~dans les 2 options pour valider l'inscription de l'étudiant dans l'UE.~~

• Le TCE de la 3^{ème} année du DFGSMaïeutique repose sur un principe de **non-compensation entre 2 semestres consécutifs pour une même UE et pour une même année d'études**, imposé par son organisation et défini comme suit :

✚ Chaque UE peut comporter différentes disciplines ou entités pédagogiques.
Au sein d'une même UE, un principe de compensation globale s'applique.

Pour exemple l'UE d'Obstétrique & Maïeutique regroupe les entités pédagogiques suivantes :

- Obstétrique
- Embryologie
- Anatomie Obstétricale



- ✚ **Chaque UE fera l'objet d'un examen écrit ou sur tablettes SiDE-S et/ou oral regroupant les disciplines correspondantes. Des coefficients pourront être attribués aux différentes disciplines de l'UE.**
- ✚ Les TP et ED peuvent faire l'objet de questions (questions théoriques, exercices d'application, etc.) lors des épreuves écrites des UE.
- ✚ **La présence en TP et en ED est obligatoire.**

Concernant les TP et les ED, seules les absences dument justifiées sont prises en compte.

Les étudiants bénéficient pour les absences **dument justifiées** (maladie, évènement familial), d'une **période d'absence totale autorisée, dénommée franchise**, applicable aux enseignements dirigés et aux travaux pratiques, **de cinq jours (7h jour) pour l'année universitaire.**

Les étudiants doivent faire parvenir par la voie de leur choix, à la secrétaire chargée de la gestion de leur scolarité, les documents justificatifs de leur absence dans un délai maximal de 48 heures. **Passé ce délai aucun justificatif ne sera plus accepté et l'étudiant sera considéré en absence irrégulière.**

2. 1 EVALUATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)-VALIDATION DES UE OBLIGATOIRES

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'université de Montpellier.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif.

Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

Des examens anticipés pourront être organisés au cours des deux semestres.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées dans les tableaux suivants, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage.

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC) retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.

Pour valider une UE, l'étudiant doit obtenir une **moyenne générale supérieure ou égale à une note équivalente à 10/20.**



L'UE est alors définitivement acquise et capitalisable, sous réserve des conditions de redoublement exposées ultérieurement.

- Dans le cas des **UE désignées ci-dessous** :

UE SHS Spécifique Maïeutique

UE Obstétrique & Maïeutique,

constituées de plusieurs disciplines, **l'étudiant doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20, les disciplines de l'UE se compensent entre elles.**

Il n'y a pas de note éliminatoire.

En cas de non-validation (note moyenne <10/20) l'étudiant repasse la ou les disciplines de l'UE pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne à la première session d'épreuves.

- Dans le cas de l'**UE Sémiologie Maïeutique**, l'étudiant est évalué par une épreuve orale ou écrite se rapportant à un cas clinique, **et** soit :

- une évaluation clinique objectif structuré (ECOS),
- une ou des évaluations cliniques en situation, en présence d'une patiente (CEX² ou OSLER³),
- l'évaluation de rapports de stage "Restitution Clinique" portant sur la rédaction de l'observation de cas cliniques et de leur bibliographie de référence.

L'équipe pédagogique de chacune des écoles, en fonction de l'organisation des stages, porte à la connaissance des étudiants à la rentrée universitaire, le choix des épreuves, celles-ci pourront être affectées de coefficients.

L'épreuve se rapportant au cas clinique (oral ou écrit) est évaluée, la restitution clinique sur 20, et les épreuves cliniques et/ou ECOS, la validation est obtenue sur une moyenne des notes supérieure ou égale à 10/20.

Deux sessions d'examens sont organisées pour les épreuves constituantes de l'UE Sémiologie Maïeutique.

A l'issue du premier semestre, l'étudiant a communication des notes qu'il a obtenues.

² CEX (Clinical Evaluation Exercise) où l'enseignante précepteur de l'étudiant peut s'adjoindre autant que de besoin une sage-femme praticienne n'exerçant aucune activité pédagogique au sein de l'école.

³ OSLER (Objective Structured Long Examination Record) où l'enseignante tuteur de l'étudiant **s'adjoind obligatoirement** une sage-femme praticienne n'exerçant aucune activité pédagogique au sein de l'école.



L'étudiant ajourné en première session doit représenter en session 2 toutes les UE épreuves pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.

La validation de la 2^{ème} session se fait dans les mêmes conditions que celles de la 1^{ère} session.

La deuxième session d'épreuves est organisée dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats du deuxième semestre, elle peut également être organisée selon les possibilités dans les 15 jours qui suivent la publication des résultats de chaque semestre.

Les évaluations de la seconde session seront organisées soit sous forme d'examen écrit, tablettes SiDE-S et/ou oral.

2.2. ORGANISATION DES EPREUVES THEORIQUES

Se reporter aux tableaux récapitulatifs page suivante:

TABLEAU 3: SITE ENSEIGNEMENT DE MONTPELLIER

TABLEAU 4 : SITE ENSEIGNEMENT DE NÎMES



TABEAU 3: SITE ENSEIGNEMENT DE MONTPELLIER

2017-2018	ECTS	UNITES d'ENSEIGNEMENT	1ère Session	2ème Session (Rattrapages)	
DFGSMa3	SEMESTRE 5	3	UE Santé Publique, Démarche Recherche* Biomédecine quantitative LCA	Epreuve sur Tablette de 1 heures (80%) et contrôle continu basé sur la présence aux ateliers et les autoévaluations (20%)	Epreuve 1 heure sur Tablette (note du CC conservé)
		2	UE BMCTTM* Bases Moléculaires, Cellulaires et Tissulaires des Traitements Médicamenteux	Epreuve 1 heure sur Tablette	Epreuve 1 heure sur Tablette
		4	UE de l'Agent Infectieux à l'hôte 1 * Partie Générale	Epreuve 1 heure sur Tablette	Oral de Rattrapage si moins de 10 étudiants (y compris les étudiants en Maïeutique) Si non épreuve de 1 heure sur Tablette
		3	UE Nutrition*	Epreuve 1 heure sur Tablette	Epreuve écrite 1 heure sur Tablette
		2	UE Obstétrique & Maïeutique (Obstétrique, Développt fœtus, Anat, Anesthésiologie, Pharmaco)	Epreuve 1h30 sur Tablette ou Papier	Epreuve 1h30 sur Tablette ou Papier
		1	UE Obstétrique & Maïeutique (Sémiologie Clinique de Maïeutique)	Epreuves Cliniques et/ou Ecrites PEC (Couple mère-enfant)	Epreuves Cliniques et/ou Ecrites PEC (Couple mère-enfant)
		1	UE Santé Publique Démarche de Recherche	Note Portfolio Méthodologie recherche biblio thématique, LCA, Préparation travail encadré de recherche	Présentation Orale d'un article supplémentaire si moins de 3 étudiants Epreuve écrite
		11	Stages Cliniques Pré, Per et Post-natal		330h
		3	UE libre*	Modalités de CC selon l'UE	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
			C2i (autoformation)	A valider avant la fin du DFGSMa3 donc fortement conseillé de le valider en DFGSMa2. MCC du C2i figurent au BO n°15 du 14 avril 2005	
	30				
	SEMESTRE 6	2	UE Génétique Médicale*	Epreuve de 1h sur tablette La présence obligatoire pour les TD (90% pour l'épreuve tablette et 10% pour les TD)	Epreuve Ecrite ou sur Tablette 1 heure
		3	Sciences Humaines et Sociales SSH*	Epreuve 1 heure sur Tablette	Oral de Rattrapage si moins de 10 étudiants (y compris les étudiants en Maïeutique) sinon épreuve de 1 heure sur Tablette
		2	UE Immunopathologie -Immunointervention*	Epreuve 1 heure sur Tablette	Oral de Rattrapage si moins de 10 étudiants (y compris les étudiants en Maïeutique) sinon épreuve de 1 heure sur Tablette
		3	UE de l'Agent Infectieux à l'hôte 2 *	Epreuve 1 heure sur Tablette	Oral de Rattrapage si moins de 10 étudiants (y compris les étudiants en Maïeutique) sinon épreuve de 1 heure sur Tablette
		5	UE Obstétrique & Maïeutique (Obstétrique, Développt fœtus, Anat, Anesthésiologie, Pharmaco)	Epreuve 1 heure30 sur Tablette ou Papier	Epreuve 1 heure30 sur Tablette ou Papier
		1	UE Obstétrique & Maïeutique (Sémiologie Clinique de Maïeutique)	Epreuves Cliniques et/ou Ecrites PEC (Couple mère-enfant)	Epreuves Cliniques et/ou Ecrites PEC (Couple mère-enfant)
		1	UE Anglais (obtention du niveau requis)	Contrôle Continu, Présence, Exposé et Présentation d'articles (BJM)	Contrôle Continu, Présence, Exposé et Présentation d'articles (BJM)
		10	Stages Cliniques Pré, Per et Post-natal		300h
		3	UE libre	Modalités de CC selon l'UE	Rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)
		Stages Cliniques Pré, Per et Post-natal	TOTAL = 630h		
30					

*UE 100% Mutualisées avec Médecine



TABLEAU 4 : SITE ENSEIGNEMENT DE NÎMES

SEMESTRES	ECTS	UNITE ENSEIGNEMENT	MCC 1ère session	MCC session rattrapage
S5	2	UE Obstétrique & Maïeutique (Obstétrique-Anesthésie)	Epreuve 1h30 sur tablette ou papier	Epreuve 1h sur tablette ou papier
	1	UE Sémiologie clinique de Maïeutique	Épreuves cliniques et/ou écrites	Épreuves cliniques et/ou écrites
	1	UE Santé publique, Démarche de recherche	1 Note portfolio	Epreuve orale
	4	UE Agent infectieux 1 *- Partie générale	Epreuve 1h sur tablette	Oral si < 10 étudiants (étudiants en maïeutique compris) sinon épreuve 1h sur tablette
	3	UE Santé publique, Démarche de recherche * Biomédecine quantitative	Epreuve 1h sur tablette (80%) et Contrôle continu basé sur la présence aux ateliers et les autoévaluations (20%)	Epreuve 1h sur tablette (note du CC conservée)
	3	UE Nutrition*	Epreuve 1h sur tablette	Epreuve 1h sur tablette
	2	UE BMCTTM* (pharmaco)	Epreuve 1h sur tablette	Epreuve écrite 1h
	3	UE libre *	Modalités spécifiques à chaque UE	Modalités spécifiques à chaque UE
		C2i Autoformation	Modalités définies par l'UFR, épreuve mutualisée	
	11	UE Cliniques	Validation du stage 300h	Validation du stage 300h
	30			
S6	5	UE Obstétrique & Maïeutique (Obstétrique-Anesthésie)	Epreuve 1h30 sur tablette ou papier	Epreuve 1h sur tablette ou papier
	1	UE Sémiologie clinique de Maïeutique	Épreuves cliniques et/ou écrites	Épreuves cliniques et/ou écrites
	2	UE Génétique médicale*	Epreuve 1h sur tablette - présence obligatoire pour les TD (90 % pour l'épreuve tablette et 10 % pour les TD)	Epreuve écrite 1h sur ou sur tablette (selon le nbre d'étudiants sur décision des responsables pédagogiques)
	2	UE Immunopathologie *	Epreuve 1h sur tablette	Oral si < 10 étudiants (étudiants médecine compris) sinon épreuve 1h sur tablette
	3	UE Agent infectieux 2*-Partie spécifique	Epreuve 1h sur tablette	Oral si < 10 étudiants (étudiants médecine compris) sinon épreuve 1h sur tablette
	3	UE SHS*	Epreuve 1h sur tablette	Oral si < 10 étudiants (étudiants médecine compris) sinon épreuve 1h sur tablette
	1	UE Anglais (Démarche de recherche)*	1 note Contrôle continu + Note présentation orale	Epreuve écrite 1h
	3	UE libre *	Modalités spécifiques à chaque UE	Modalités spécifiques à chaque UE
	10	UE Cliniques	Validation du stage 330h	Validation du stage 330h
Total	60			

* UE mutualisée avec Médecine



2.3. VALIDATION DES UE CLINIQUES (stages) DU TRONC COMMUN

Durant les **semestres 5 et 6**, l'étudiant devra effectuer:

- **630 h de stages dans le domaine des Cliniques Maïeutiques Pré, Per et Post-natales, mais également dans celui de la santé g n sique des femmes**, cela dans l'objectif de d velopper les comp tences professionnelles n cessaires   la surveillance de la grossesse, la pratique de l'accouchement, le suivi post-partum de la m re et du nouveau-n  ainsi que dans la surveillance m dicale de la sant  g n sique des femmes.

Ces stages r alis s en milieu hospitalier universitaire et en secteur lib ral permettent   l' tudiant de capitaliser 21 ECTS.

Un carnet de stage identifie les objectifs p dagogiques transversaux et sp cifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l' tudiant et son  valuation ; celle-ci porte notamment sur des activit s adapt es aux comp tences transversales et sp cifiques   acqu rir.

Les cr dits europ ens correspondant aux stages sont attribu s d s lors que les stages sont effectu s en totalit  et sont valid s par le responsable de stage.

La validation des stages est prononc e au vu du carnet de stage par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme ou son repr sentant, sur avis du responsable de stage.

Tous les stages doivent  tre valid s pour passer dans l'ann e sup rieure.

Aucune absence en stage n' st admise.

En cas de force majeure ou de maladie, un justificatif est exig . Il doit  tre transmis par la voie de leur choix,   la secr taire charg e de la gestion de leur scolarit , les documents justificatifs de leur absence dans un d lai maximal de 48heures. Pass  ce d lai aucun justificatif ne sera plus accept  et l' tudiant sera consid r  en absence irr guli re.

Le service de scolarit  et le lieu de stage doivent  tre avertis le jour m me de l'absence, par t l phone, courriel ou tout autre moyen adapt    la situation de l' tudiant.

Toute absence en stage ou tout stage non valid  fait l'objet de rattrapages sur les cong s hebdomadaires ou l'ensemble des cong s annuels, selon des modalit s fix es par l' quipe p dagogique.



2.4. VALIDATION DE LA 3^{ème} ANNEE du DFGSMaïeutique – ADMISSION en DFA SMa1

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire.

Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant.

Conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, le jury, peut attribuer souverainement des points de jury. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le taux de participation aux ED, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc... Il n'est pas attribué de mention.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique devront s'adresser à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SiDE-S de la discipline.

Pour ce qui concerne les épreuves sur papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous avec eux.

Pour être admis en deuxième cycle des études de Maïeutique préparant au diplôme d'Etat DE Sage-femme (grade Master), l'étudiant doit avoir validé :

1-La totalité des UE d'enseignements théoriques et cliniques; **aucun report n'est admis du fait du changement de cycle d'études.**

2-Pour les UE Cliniques, aucune dette de stage n'est admise. Si dette il y a, elle devra obligatoirement être compensée avant la session de rattrapage du DFGSMa3.

Toutes les UE Théoriques et Cliniques doivent être validées pour être admis en 2^{ème} cycle. Dans le cas contraire, l'étudiant redouble la 3^{ème} année du DFGSMaïeutique.

3-Les 2 UE optionnelles indépendantes doivent toutes être validées

4-L'AFGSU de niveau 2 obtenue.

5-Le **C2i** non validé à l'issue du DFGSMa2 **devra impérativement l'être à la fin de du DFGSMa3.**

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

Dans l'éventualité du redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des notes supérieures ou égales à la moyenne, et capitalise ainsi les crédits qu'il a obtenus à l'issue des deux sessions d'examens pour les UE, de même que pour les UE libres, le C2i et l'AFGSU niveau 2.



- En cas d'absence pour motif de force majeure dûment justifiée à une ou plusieurs épreuves de contrôle continu de la 1^{ère} session, l'étudiant doit se présenter à la 2^{ème} session de la ou des UE à laquelle il a été absent.

L'absence ajourne obligatoirement le candidat à la session. LES ABSENCES POUR CONGES ANNUELS NE SONT PAS RECEVABLES.

Le département de Maïeutique de Montpellier-Nîmes est pédagogiquement engagé dans la mise en œuvre de modalités d'évaluation des connaissances des étudiants dans le cadre du Système Informatique Distribué d'Évaluation en Santé (SiDE-S). L'intégration au SiDE-S permet une égalité d'évaluation entre les étudiants en Médecine et en Maïeutique, en particulier pour les évaluations des UE Communes à 100%.

Étudiants en difficulté ou à statut particulier :

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du Responsable Pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques de la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus.

De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi femmes enceintes, en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation.

Échanges ERASMUS

L'organisation pédagogique du premier cycle des études de Maïeutique ne permet pas aux étudiants de participer à un échange ERASMUS.



3- COMPOSITION DU JURY D'ÉPREUVES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS.

DEPARTEMENT de MAÏEUTIQUE de MONTPELLIER –NÎMES

COMPOSITION du JURY et CAC DFGSMaïeutique 2 et 3		
Président	Président Commission du DGFSMa 2 et 3	Pr. M. Mondain
Membres	Enseignant GYNECO-OBSTETRIQUE	Pr. B. Hedon (PU-PH) Pr. P. Marès (PU-PH)
	Représentant la Commission Pédagogique du DFGSMédicales	Pr. S. Lumbroso (PU-PH)
	Enseignant CARDIOLOGIE	Pr. A. Perez-Martin (PU-PH)
	Enseignant ANATOMIE	Dr. G. Captier (PU-PH)
	Directrice et Directrice Adjointe du Département	V. Lecointe-Jolly V. Courtin
	Sages-femmes Enseignantes en Maïeutiques en charge du 1 ^{er} cycle au sein du Département	C. Maigne MF. Ribo-Coïmbra P. Frémondrière S. Laurent H. Bouchot M. Meiffre
	Sages-femmes Coordinatrices en Maïeutique chargées de l'accueil en stage des étudiants	A. Chabert A. Pétrouff

